

Conseil Municipal

Séance publique du 5 août 2022 à 19 H

~~~~~

## Liste des délibérations prises

*Affiché le 11 août 2022 et publié sur le site Internet  
en vertu des dispositions de l'article L2121-25, modifié  
du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le délai de recours contentieux court à compter  
de la publication de cette liste (ordonnance du 7 octobre 2021)*

L'appel des membres du Conseil Municipal est confié à Mme Martine ALBERTI, Conseillère Municipale.

Membres présents :

Mesdames Martine ALBERTI - Patricia DEMAS - Régine DEREPAS - Emmanuelle HOFFMANN - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA – Mélanie THEUNIS

Messieurs Honoré ACCHIARDI - Alain CARNINO - Franck EMELINE - Jean-Robert LUCCIONI  
Yann PRIOUT - José TOMICO.

Membres excusés :

Mesdames Angéline CAUVIN (pouvoir à Marie-Thérèse MORINA) - Sandrine MOSCONI (pouvoir à Magali IMBERT) – Jacqueline ROSTAN (pouvoir à Patricia DEMAS).

Messieurs Gilles FIGHIERA (pouvoir à Yann PRIOUT) - Bastian MELLINGER (pouvoir à Martine ALBERTI).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19 H.

Secrétaire :

Mme Emmanuelle HOFFMANN, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance.

\* \* \*

# ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

➤ Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts (PPRIF)

DELIBERATION est prise afin de donner un avis favorable aux documents présentés sous réserve de :

- la prise en compte de la demande visant à intégrer en zone bleue les parcelles cadastrées B359, B490, B360, B358
- de la mise à disposition, aux élus du Conseil Municipal, des documents techniques ayant conduit à la liste des travaux obligatoires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Partenariat :

- Convention à intervenir avec Sport & Santé pour la mise en place d'activités physiques adaptées en faveur des séniors – Centre Communal d'Actions Sociales :

DELIBERATION est prise afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant intervenir avec l'association «Sports et Santé» afin que puissent se poursuivre les activités physiques adaptées menées dans le cadre de la prévention de chutes intégrant également un programme de Marche Nordique en faveur des séniors. Cet accord, conclu pour la période comprise du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 juillet 2023, permettra aussi la mise en place d'une activité physique au sein de l'école communale, au cours de la pause méridienne. Le coût de cette prestation est fixée à 155 € par journée comprenant 3 activités.

Les séniors inscrits s'acquittent d'une participation de 3 € par jour et par activité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Location – Mise à disposition :

- Création d'une boutique éphémère

DELIBERATION est prise afin de mettre à la disposition de Mesdames Sabrina ROSTAN et Sylvie LITHOT, toutes demeurant à Gilette, le local attenant à la salle des fêtes – place Laugier, et ce, à titre expérimental, pour une période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Cette mise à disposition, consentie à titre gratuit, leur permettra ainsi de développer leurs activités de vente de créations artisanales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Personnel communal :

- Création de deux emplois en contrat à durée déterminée pour :
  - 1 poste d'agent d'animation à temps complet
  - 1 poste d'agent d'animation – temps non complet à raison de 20 H par semaine (mercredis et l'ALSH)

Pôle emploi ayant accepté la demande d'aide pour le recrutement de deux agents en contrat unique, délibération est prise afin d'autoriser le Maire à recruter ce personnel qui participera aux services scolaire, périscolaire et extrascolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour une période de 12 mois :

- 1 poste à temps complet
- 1 poste à temps non complet, à raison de 20 H / semaine.

Ces contrats pourront être renouvelés dans la limite du dispositif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- Création d'un poste à temps partiel, à raison de 20 H par semaine pour les besoins de la crèche «Les Petits Soleils».

DELIBERATION est prise afin de créer cet emploi d'agent social.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Récompense aux lauréats des examens du Baccalauréat professionnel, technologique ou général – ayant obtenu la mention «Très bien»

Délibération est prise afin d'instituer une récompense, d'un montant de 100 €, pour chaque étudiant ayant obtenu la mention «Très bien» quel que soit le diplôme présenté. Cette gratification sera versée sous forme d'une carte cadeau.

Une cérémonie sera également organisée en septembre prochain pour honorer ces étudiants.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

➤ Four communal – suie :

Considérant les doléances reçues en mairie se rapportant aux résidus de suie qui s'échappent du conduit de cheminée, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres présents, décide de mettre en stand-by l'activité de vente de pizza au four communal et ce, pour la période estivale.